



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué

Promenades printanières en forêt

Les chiens doivent être tenus en laisse

Avec un printemps particulièrement précoce, la saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux débute en forêt. Afin de ne pas perturber les petits et leurs parents, le service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir tenir leur animal en laisse lors des promenades en forêt et dans les pâturages boisés entre le 25 mai et le 15 juillet 2012.

Très souvent, les propriétaires de chiens sont conscients que leur compagnon à quatre pattes peut déranger la faune. Mais certains estiment qu'un animal sauvage peut être dérangé sans conséquences dommageables.

En réalité, un simple dérangement peut avoir des conséquences négatives, même si le chien ne poursuit pas l'animal. Pour le chien, c'est en général un jeu; pour l'animal effrayé, c'est une question de survie. La laisse est le seul moyen sûr d'empêcher le chien de perturber le développement des petits.

C'est la raison pour laquelle, en forêt, les détenteurs de chiens sont invités à tenir en laisse leur compagnon à quatre pattes, du 25 mai au 15 juillet 2012.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 mai 2012

Renseignements complémentaires:

DSE, Sébastien Sachot, conservateur de la faune, 079 237 42 52